

# Association des Saint-Marcois

Bonjour chers membres de l'association

Il nous fait plaisir de vous envoyer un bref compte-rendu de la dernière réunion publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu, tenue le mardi 6 juin dernier.

- 1 Après les adoptions usuelles (ordre du jour, procès verbal, comptes mensuels), les conseillers présentent à tour de rôle leur rapport d'activités du mois :
  - 1.1 L'activité « 24 heures de science » organisée par le CCE<sup>1</sup> en mai dernier a attiré une trentaine de personnes (adultes et enfants) qui ont appris beaucoup sur les chauve-souris et ont pu construire des nichoirs adaptés aux besoins de ces mammifères.
  - 1.2 Lors de l'échange de vivaces et de la Fête de l'eau, le CCE a distribué et distribuera des plants d'arbres. Le surplus sera conservé et remis sur demandes spéciales.
  - 1.3 Les plaintes relatives à la sécurité routière sont transmises à la Sûreté du Québec. Cet été, la SQ organisera des patrouilles à vélo dans les quatre villages riverains de la rivière Richelieu.
  - 1.4 Lors de la Fête Nationale, le 23 juin prochain, à l'occasion du 225<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité, on organisera un méchoui en plus des activités habituelles (musique, spectacle, feu d'artifice) et d'un jeu de « mini-putt ».
  - 1.5 Le CCI<sup>2</sup> a procédé au vernissage de l'exposition de photos sur la berge de la rivière, a procédé au lancement de la nouvelle saison du REFER<sup>3</sup> et annonce la tenue du bazar du mois de juillet ainsi que la prochaine visite libre des ateliers « Le grenier d'Ernest » et « Nostalgie d'antan ».
- 2 Les conseillers procèdent à l'adoption des règlements annoncés lors de l'assemblée de mai (#3-2017 sur les droits supplétifs et #1-2017 et #4-2017 sur le changement de zonage destiné à permettre la transformation du SPA Givenchy en condo-hôtel.
- 3 Les conseillers adoptent les soumissions suivantes :

---

<sup>1</sup> Comité consultatif en environnement.

<sup>2</sup> Comité consultatif d'implantation /tourisme.

<sup>3</sup> Regroupement entre fleuve et rivière.

# Association des Saint-Marcois

- 3.1 Rapiéçage des fentes dans l'asphalte des routes municipales pour un montant de 122,50\$/tonne (rapiéçage automatisé) et 350\$/tonne (rapiéçage manuel)
- 3.2 Réparation du plancher de la caserne de pompiers pour un montant de 27 835 \$.
- 3.3 Nettoyage du fossé de la rue de la Savane, pour un montant de 34 500\$.
- 4 Le Maire ainsi que deux conseillers sont délégués au congrès annuel de la FQM<sup>4</sup> en septembre prochain.
- 5 Madame Catherine Forest-Henrichon est nommée membre du CCL<sup>5</sup>.
- 6 Les conseillers adressent une demande d'aide financière au député provincial pour l'entretien du réseau routier municipal.
- 7 La firme d'ingénieurs BHP obtient le contrat municipal (13 700\$) pour la préparation des devis et appels d'offre pour le pavage de la rue Charron.
- 8 Les membres du conseil municipal se pencheront sur les modalités de disposition de l'argent accumulé dans le fonds de sauvetage maritime qui avait été constitué sur l'initiative d'un proche d'une personne qui s'était noyée dans la rivière il y a quelques années. Ce fonds était destiné à l'achat d'un canot de sauvetage mais ne contenait pas la somme suffisante pour l'achat. De plus, il existe un tel service dans la région et la municipalité ne désire pas en créer un localement. Le fonds contient 6500\$.
- 9 Résumé des deux périodes de questions des citoyens :
  - 9.1 Le maire prend en note une question relative à l'interprétation d'un point de la politique du journal de Saint-Marc...Quoi?<sup>6</sup> Il s'agit du sens de la phrase suivante de la politique : 2.1 Le bulletin d'information est de propriété collective et de gestion démocratique, il est à accessible, tant dans son contenu que dans son fonctionnement, à l'ensemble des citoyens et citoyennes.
  - 9.2 Le conseiller responsable du transport s'informerait auprès du Ministère des transports du Québec de la possibilité d'installer des bolards devant le

---

<sup>4</sup> Fédération québécoise des municipalités.

<sup>5</sup> Comité consultatif des Loisirs.

<sup>6</sup> On retrouvera le texte de la politique du journal à l'adresse suivante : [smsr.quebec/journal-municipal/](http://smsr.quebec/journal-municipal/)

# Association des Saint-Marcois

- dépanneur et en quelques autres endroits sur la rue Richelieu afin de ralentir la circulation automobile.
- 9.3 Quelqu'un demande des explications sur les dépenses relatives à la réfection de la cuisine et de la salle municipale. On lui répond que ce total (21 827\$) inclut la réfection d'un mur de la salle municipale. D'autres dépenses avaient déjà été comptabilisées lors des rapports financiers antérieurs.
- 9.4 Un résident de la rue Charron dépose une nouvelle pétition accompagnée d'arguments nouveaux pour l'enlèvement du dos d'ane. La première pétition avait été refusée par le conseil.
- 9.5 À un citoyen qui demande la raison du refus par l'administration municipale de l'autorisation pour l'Association des Saint-Marcois de distribuer des pancartes pour la protection de l'eau à l'occasion de la Fête de l'eau, une vague réponse insatisfaisante est apportée.<sup>7</sup>
- 9.6 Une citoyenne demande pourquoi il n'y a pas de cônes devant l'espace laissé sans protection le long de la route à l'entrée du village suite à l'enlèvement du quai de l'ancienne Escale. On lui répond que c'est une responsabilité du Ministère des transports qui envisage l'installation prochaine d'une glissière de sécurité à cet endroit.
- 9.7 Un citoyen demande et obtient de l'information supplémentaire à propos du système de vidange des fosses septiques et du surplus exigé de ceux qui demandent une vidange complète.
- 9.8 Les gens de la rue Charron demandent de faire creuser le fossé qui borde la rue.

---

<sup>7</sup> Votre association désirait distribuer lors de la Fête de l'eau des pancartes sur la **protection de l'eau** produites par le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec dans le cadre de sa campagne « Vous ne passerez pas! » organisée pour réagir au projet d'oléoduc d'Énergie Est. Les membres du conseil et de l'administration municipale s'y sont opposés.